Parlement européen
2024-2029

Commission des budgets

2026/0038(BUD)

4.3.2026

AMENDEMENTS
1 - 27

Projet de rapport
Hélder Sousa Silva
(PE784.477v01-00)

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de la Belgique - EGF/2025/007 BE/Casa
(2026/0038(BUD))

Amendement 1
Angéline Furet, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Visa 5

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le socle européen des droits sociaux,	***supprimé***

Or. en

Amendement 2
Angéline Furet, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'Union a mis en place des instruments législatifs et budgétaires pour apporter une aide complémentaire aux travailleurs subissant les conséquences d'événements et de changements majeurs touchant la structure du commerce international et pour les accompagner dans leur réinsertion sur le marché du travail; que cette aide est fournie sous la forme d'un soutien financier accordé aux travailleurs;	A. considérant que l'Union a mis en place des instruments législatifs et budgétaires pour apporter une aide complémentaire aux travailleurs subissant les conséquences d'événements et de changements majeurs touchant la structure du commerce international***, lesquels sont exacerbés par une concurrence internationale déloyale et déréglementée,*** et pour les accompagner dans leur réinsertion sur le marché du travail; que cette aide est fournie sous la forme d'un soutien financier accordé aux travailleurs;

Or. en

Amendement 3
Jean-Marc Germain

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que Casa a déposé le	D. considérant que Casa a déposé le

bilan le 6 mars 2025; que les faillites sont en hausse depuis 2022 en Belgique;	bilan le 6 mars 2025; que les faillites sont en hausse depuis 2022 en Belgique***, en particulier dans le secteur du commerce de détail, qui connaît une profonde transformation structurelle sous l'effet de l'essor du commerce électronique et de l'évolution des habitudes de consommation***; ***que ces bouleversements touchent les travailleurs occupant des emplois précaires, à temps partiel et faiblement rémunérés, dont beaucoup sont des femmes;***

Or. en

Amendement 4
Angéline Furet, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que Casa a déposé le bilan le 6 mars 2025; que les faillites sont en hausse depuis 2022 en ***Belgique***;	D. considérant que Casa a déposé le bilan le 6 mars 2025; que les faillites sont en hausse depuis 2022 en ***Europe, principalement en raison de l'inflation et d'une crise énergétique due en partie au système du marché européen de l'énergie qui a entraîné une explosion des prix***;

Or. en

Amendement 5
Jean-Marc Germain

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que les personnes employées dans le secteur du commerce de détail sont en grande partie des femmes, qui occupent souvent des postes à temps partiel et faiblement rémunérés;

qu'il est donc essentiel que les mesures de soutien proposées dans le cadre de cette demande au titre du FEM soient adaptées aux besoins spécifiques des femmes et aux obstacles qu'elles rencontrent pour réintégrer le marché du travail, notamment en proposant des horaires de formation flexibles et un accès à des services de garde d'enfants;

Or. en

Amendement 6
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que les contributions financières du FEM devraient principalement être orientées vers des mesures actives ciblant le marché du travail et vers des services personnalisés visant à réinsérer rapidement leurs bénéficiaires ***dans des emplois décents et durables,*** en leur offrant des formations afin de faciliter leur accès au marché du travail***, tout en les préparant à une économie européenne plus verte et plus numérique***;	G. considérant que les contributions financières du FEM devraient principalement être orientées vers des mesures actives ciblant le marché du travail et vers des services personnalisés visant à réinsérer rapidement leurs bénéficiaires ***sur le marché du travail tout*** en leur offrant des formations afin de faciliter leur accès au marché du travail;

Or. en

Amendement 7
Angéline Furet, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que les contributions financières du FEM devraient principalement être orientées vers des	G. considérant que les contributions financières du FEM devraient principalement être orientées vers des

mesures actives ciblant le marché du travail et vers des services personnalisés visant à réinsérer rapidement leurs bénéficiaires dans des emplois décents et durables, en leur offrant des formations afin de faciliter leur accès au marché du travail, tout en les préparant à une économie européenne plus ***verte et plus numérique***;	mesures actives ciblant le marché du travail et vers des services personnalisés visant à réinsérer rapidement leurs bénéficiaires dans des emplois décents et durables, en leur offrant des formations afin de faciliter leur accès au marché du travail, tout en les préparant à une économie européenne plus ***compétitive et réindustrialisée***;

Or. en

Amendement 8
Alexander Jungbluth

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. ***convient avec la Commission que les conditions fixées dans le règlement FEM, et notamment*** à l'article ***4, paragraphe 2, point a), sont remplies et*** que la ***Belgique a droit, au titre de ce règlement, à une contribution financière d'un montant de 1 916 733 EUR, soit 85 % du coût total de 2 254 980 EUR, qui correspond aux dépenses afférentes aux services personnalisés à concurrence de 2 168 980 EUR et aux dépenses afférentes aux activités de préparation, de gestion, d'information et de publicité, ainsi qu'aux activités de contrôle et d'établissement de rapports, à concurrence de 86 000 EUR***;	1. ***estime que la politique du marché du travail et le soutien offert aux travailleurs touchés par des faillites relèvent principalement de la compétence des États membres, conformément au principe de subsidiarité énoncé*** à l'article ***5 du traité UE; estime dès lors*** que la ***mobilisation du FEM n'est pas justifiée***;

Or. en

Amendement 9
Jean-Marc Germain

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. constate que les autorités belges ont présenté leur demande le 23 septembre 2025 et que, après avoir reçu des informations complémentaires de leur part, la Commission a achevé son évaluation le 6 février 2026 et qu'elle l'a communiquée au Parlement le 11 février 2026;	2. constate que les autorités belges ont présenté leur demande le 23 septembre 2025 et que, après avoir reçu des informations complémentaires de leur part, la Commission a achevé son évaluation le 6 février 2026 et qu'elle l'a communiquée au Parlement le 11 février 2026; ***souligne qu'il importe de raccourcir le délai entre la présentation d'une demande d'aide au titre du FEM et la décision de financement, tout en préservant pleinement les droits du Parlement européen en tant que branche de l'autorité budgétaire;***

Or. en

Amendement 10
Nicolae Ștefănuță

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. prend acte du fait que Casa a connu des difficultés financières pendant plusieurs années avant la déclaration de faillite, causées par l'importance croissante du commerce électronique, la concurrence internationale accrue et des conditions de concurrence déloyales, lesquelles ont fini par entraîner de graves pénuries de liquidités et ont mis l'entreprise dans l'incapacité d'identifier des acquéreurs potentiels;	4. prend acte du fait que Casa a connu des difficultés financières pendant plusieurs années avant la déclaration de faillite, causées par l'importance croissante du commerce électronique, la concurrence internationale accrue et des conditions de concurrence déloyales, lesquelles ont fini par entraîner de graves pénuries de liquidités et ont mis l'entreprise dans l'incapacité d'identifier des acquéreurs potentiels; ***souligne qu'il est nécessaire de renforcer la capacité des dirigeants d'entreprise à prévenir les licenciements en s'adaptant au contexte géopolitique actuel et en anticipant les restructurations majeures; invite dès lors les États membres à utiliser les fonds européens disponibles à cette fin, y compris pour des formations professionnelles innovantes;***

Or. en

Amendement 11
Angéline Furet, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. prend acte du fait que Casa a connu des difficultés financières pendant plusieurs années avant la déclaration de faillite, causées par l'importance croissante du commerce électronique, la concurrence internationale accrue et des conditions de concurrence déloyales, lesquelles ont fini par entraîner de graves pénuries de liquidités et ont mis l'entreprise dans l'incapacité d'identifier des acquéreurs potentiels;	4. prend acte du fait que Casa a connu des difficultés financières pendant plusieurs années avant la déclaration de faillite, causées par l'importance croissante du commerce électronique, la concurrence internationale accrue et des conditions de concurrence déloyales ***exacerbées par les politiques de libre-échange de la Commission européenne et son incapacité à protéger le marché intérieur***, lesquelles ont fini par entraîner de graves pénuries de liquidités et ont mis l'entreprise dans l'incapacité d'identifier des acquéreurs potentiels;

Or. en

Amendement 12
Alexander Jungbluth

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. prend acte du fait que Casa a connu des difficultés financières pendant plusieurs années avant la déclaration de faillite, causées par ***l'importance croissante du commerce électronique, la concurrence internationale accrue et des conditions de concurrence déloyales, lesquelles ont fini par entraîner de graves pénuries de liquidités et ont mis*** l'entreprise ***dans l'incapacité d'identifier des acquéreurs potentiels***;	4. prend acte du fait que Casa a connu des difficultés financières pendant plusieurs années avant la déclaration de faillite, causées ***principalement*** par ***des problèmes structurels et de gestion au niveau de*** l'entreprise ***et, plus largement, aux conditions économiques au sein de l'État membre***;

Or. en

Amendement 13
Jean-Marc Germain

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. constate que, si les vendeurs licenciés ont les perspectives d'emploi les plus favorables, les magasiniers font face à davantage de difficultés dans la recherche d'un nouvel emploi et ont besoin d'un soutien supplémentaire, qui peut prendre la forme d'un perfectionnement, d'une reconversion, d'une relocalisation ou d'un redéploiement; invite les autorités belges à offrir aux travailleurs un soutien spécifique et sur mesure afin de les aider à surmonter leurs lacunes et à trouver un nouvel emploi qui réponde aux besoins du marché du travail;	5. constate que, si les vendeurs licenciés ont les perspectives d'emploi les plus favorables, les magasiniers font face à davantage de difficultés dans la recherche d'un nouvel emploi et ont besoin d'un soutien supplémentaire, qui peut prendre la forme d'un perfectionnement, d'une reconversion, d'une relocalisation ou d'un redéploiement; invite les autorités belges à offrir aux travailleurs un soutien spécifique et sur mesure afin de les aider à surmonter leurs lacunes et à trouver un nouvel emploi qui réponde aux besoins du marché du travail; ***souligne que la réinsertion des travailleurs licenciés est essentielle pour garantir la pérennité de l'économie européenne et la doter d'une base industrielle solide;***

Or. en

Amendement 14
Angéline Furet, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. constate que, si les vendeurs licenciés ont les perspectives d'emploi les plus favorables, les magasiniers font face à davantage de difficultés dans la recherche d'un nouvel emploi et ont besoin d'un soutien supplémentaire, qui peut prendre la forme d'un perfectionnement, d'une reconversion, d'une relocalisation ou d'un redéploiement***; invite les autorités belges*** à	5. constate que, si les vendeurs licenciés ont les perspectives d'emploi les plus favorables, les magasiniers font face à davantage de difficultés dans la recherche d'un nouvel emploi et ont besoin d'un soutien supplémentaire, qui peut prendre la forme d'un perfectionnement, d'une reconversion, d'une relocalisation ou d'un redéploiement***, tout en donnant la priorité***

offrir aux travailleurs un soutien spécifique et sur mesure afin de les aider à ***surmonter*** leurs ***lacunes*** et à trouver un nouvel emploi qui réponde aux besoins du marché du travail;	***aux emplois locaux afin d'éviter la mobilité géographique forcée; appelle*** à offrir aux travailleurs un soutien spécifique et sur mesure afin de les aider à ***améliorer*** leurs ***compétences*** et à trouver un nouvel emploi qui réponde aux besoins du marché du travail ***local***;

Or. en

Amendement 15
Jean-Marc Germain

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. déplore le fait que l'augmentation des faillites au cours des deux dernières années a eu une incidence négative sur le taux d'emploi dans certaines régions de Belgique, en particulier à Bruxelles et à Olen (province d'Anvers); relève qu'en dix-huit mois, environ 45 000 emplois ont été supprimés en Belgique, et principalement en Flandre, en raison de faillites; souligne l'importance d'un environnement favorable aux entreprises qui leur permette de rester compétitives, crée des emplois et contribue à une croissance économique durable;	6. déplore le fait que l'augmentation des faillites au cours des deux dernières années a eu une incidence négative sur le taux d'emploi dans certaines régions de Belgique, en particulier à Bruxelles et à Olen (province d'Anvers); relève qu'en dix-huit mois, environ 45 000 emplois ont été supprimés en Belgique, et principalement en Flandre, en raison de faillites; souligne ***qu'en Flandre, le risque de chômage est plus de deux fois plus élevé chez les personnes ayant un faible niveau d'éducation; souligne*** l'importance d'un environnement favorable aux entreprises qui leur permette de rester compétitives, crée des emplois et contribue à une croissance économique durable;

Or. en

Amendement 16
Angéline Furet, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*

6. déplore le fait que l'augmentation des faillites au cours des deux dernières années a eu une incidence négative sur le taux d'emploi dans certaines régions de Belgique, en particulier à Bruxelles et à Olen (province d'Anvers); relève qu'en dix-huit mois, environ 45 000 emplois ont été supprimés en Belgique, et principalement en Flandre, en raison de faillites; souligne l'importance d'un environnement favorable aux entreprises qui leur permette de rester compétitives, crée des emplois et contribue à une croissance économique ***durable***;	6. déplore le fait que l'augmentation des faillites au cours des deux dernières années a eu une incidence négative sur le taux d'emploi dans certaines régions de Belgique, en particulier à Bruxelles et à Olen (province d'Anvers); relève qu'en dix-huit mois, environ 45 000 emplois ont été supprimés en Belgique, et principalement en Flandre, en raison de faillites; souligne l'importance d'un environnement favorable aux entreprises***, libéré d'une réglementation européenne excessive,*** qui leur permette de rester compétitives, crée des emplois et contribue à une ***réelle*** croissance économique;

Or. en

Amendement 17
Alexander Jungbluth

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. déplore le fait que l'augmentation des faillites au cours des deux dernières années a eu une incidence négative sur le taux d'emploi dans certaines régions de Belgique, en particulier à Bruxelles et à Olen (province d'Anvers); relève qu'en dix-huit mois, environ 45 000 emplois ont été supprimés en Belgique, et principalement en Flandre, en raison de faillites; souligne ***l'importance d'un environnement favorable aux entreprises qui leur permette de rester compétitives, crée des emplois et contribue à une croissance économique durable***;	6. déplore le fait que l'augmentation des faillites au cours des deux dernières années a eu une incidence négative sur le taux d'emploi dans certaines régions de Belgique, en particulier à Bruxelles et à Olen (province d'Anvers); relève qu'en dix-huit mois, environ 45 000 emplois ont été supprimés en Belgique, et principalement en Flandre, en raison de faillites; souligne ***que la création d'emplois durables dépend avant tout de politiques économiques nationales saines, de la réduction des contraintes réglementaires et d'une fiscalité compétitive, plutôt que d'instruments financiers temporaires de l'Union***;

Or. en

Amendement 18

Jean-Marc Germain

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. rappelle que, dans le cadre d'accords avec les experts et les partenaires sociaux, les services personnalisés devant être fournis aux travailleurs comprennent les mesures suivantes: séances d'information offrant des conseils sur la réinsertion professionnelle; services de reclassement externe visant à guider les travailleurs dans leur recherche d'emploi; médiation active axée sur le profil de chaque demandeur d'emploi; programmes personnalisés de développement des compétences, notamment des compétences informatiques; formation et reconversion; formation individuelle sur le lieu de travail; participation à des bourses de l'emploi; souligne qu'il importe de favoriser des emplois de qualité et tournés vers l'avenir qui renforcent la compétitivité et soutiennent la transformation numérique, tout en veillant à ce que le FEM soit correctement mis en œuvre et contribue à la résilience économique et sociale à long terme de l'Union;	7. rappelle que, dans le cadre d'accords avec les experts et les partenaires sociaux, les services personnalisés devant être fournis aux travailleurs comprennent les mesures suivantes: séances d'information offrant des conseils sur la réinsertion professionnelle; services de reclassement externe visant à guider les travailleurs dans leur recherche d'emploi; médiation active axée sur le profil de chaque demandeur d'emploi; programmes personnalisés de développement des compétences, notamment des compétences informatiques; formation et reconversion; formation individuelle sur le lieu de travail; participation à des bourses de l'emploi; souligne qu'il importe de favoriser des emplois de qualité et tournés vers l'avenir qui renforcent la compétitivité et soutiennent la transformation numérique, tout en veillant à ce que le FEM soit correctement mis en œuvre et contribue à la résilience économique et sociale à long terme de l'Union; ***souligne que les représentants syndicaux devraient être associés à l'ensemble du processus de mise en œuvre des mesures du FEM, y compris à la phase de suivi, afin de garantir la qualité et la pertinence du soutien apporté aux bénéficiaires;***

Or. en

Amendement 19
Alexander Jungbluth

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*

7. rappelle que, dans le cadre d'accords avec les experts et les partenaires sociaux, les services personnalisés devant être fournis aux travailleurs comprennent les mesures suivantes: séances d'information offrant des conseils sur la réinsertion professionnelle; services de reclassement externe visant à guider les travailleurs dans leur recherche d'emploi; médiation active axée sur le profil de chaque demandeur d'emploi; programmes personnalisés de développement des compétences, notamment des compétences informatiques; formation et reconversion; formation individuelle sur le lieu de travail; participation à des bourses de l'emploi; souligne qu'il importe de favoriser des emplois de qualité et tournés vers l'avenir qui renforcent la compétitivité et soutiennent la transformation numérique, tout en veillant à ce que le FEM soit correctement mis en œuvre et contribue à la résilience économique et sociale à long terme de l'Union;	7. rappelle que, dans le cadre d'accords avec les experts et les partenaires sociaux, les services personnalisés devant être fournis aux travailleurs comprennent les mesures suivantes: séances d'information offrant des conseils sur la réinsertion professionnelle; services de reclassement externe visant à guider les travailleurs dans leur recherche d'emploi; médiation active axée sur le profil de chaque demandeur d'emploi; programmes personnalisés de développement des compétences, notamment des compétences informatiques; formation et reconversion; formation individuelle sur le lieu de travail; participation à des bourses de l'emploi; souligne qu'il importe de favoriser des emplois de qualité et tournés vers l'avenir qui renforcent la compétitivité et soutiennent la transformation numérique, tout en veillant à ce que le FEM soit correctement mis en œuvre et contribue à la résilience économique et sociale à long terme de l'Union; ***rappelle que des mesures similaires peuvent être financées par les instruments nationaux existants et le Fonds social européen plus (FSE+), ce qui suscite des inquiétudes quant aux chevauchements et à l'efficacité des dépenses de l'Union;***

Or. en

Amendement 20
Angéline Furet, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. rappelle que, dans le cadre d'accords avec les experts et les partenaires sociaux, les services personnalisés devant être fournis aux travailleurs comprennent les mesures suivantes: séances d'information offrant des conseils sur la réinsertion professionnelle; services de	7. rappelle que, dans le cadre d'accords avec les experts et les partenaires sociaux, les services personnalisés devant être fournis aux travailleurs comprennent les mesures suivantes: séances d'information offrant des conseils sur la réinsertion professionnelle; services de

reclassement externe visant à guider les travailleurs dans leur recherche d'emploi; médiation active axée sur le profil de chaque demandeur d'emploi; programmes personnalisés de développement des compétences, notamment des compétences informatiques; formation et reconversion; formation individuelle sur le lieu de travail; participation à des bourses de l'emploi; souligne qu'il importe de favoriser des emplois de qualité et tournés vers l'avenir qui renforcent la compétitivité et soutiennent la transformation numérique, tout en veillant à ce que le FEM soit correctement mis en œuvre et contribue à la résilience économique ***et sociale*** à long terme ***de l'Union***;	reclassement externe visant à guider les travailleurs dans leur recherche d'emploi; médiation active axée sur le profil de chaque demandeur d'emploi; programmes personnalisés de développement des compétences, notamment des compétences informatiques; formation et reconversion; formation individuelle sur le lieu de travail; participation à des bourses de l'emploi; souligne qu'il importe de favoriser des emplois de qualité et tournés vers l'avenir qui renforcent la compétitivité et soutiennent la transformation numérique, tout en veillant à ce que le FEM soit correctement mis en œuvre et contribue à la résilience économique à long terme ***des États membres***;

Or. en

Amendement 21
Jean-Marc Germain

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. rappelle que le FEM est un instrument de solidarité et de transition juste et que, s'il apporte un soutien après la perte d'emplois, il ne peut se substituer à une politique industrielle proactive; estime que la mobilisation du FEM doit s'inscrire dans une réponse stratégique plus large à tous les niveaux politiques afin de faire en sorte que les travailleurs concernés trouvent des possibilités appropriées correspondant à leurs qualifications et compétences; souligne que la mission première de l'Union doit consister à empêcher de telles fermetures, en créant les conditions permettant de maintenir la compétitivité de la production industrielle, tout en investissant dans les compétences tant des travailleurs hautement qualifiés que des travailleurs industriels; souligne qu'il est

nécessaire d'apporter un soutien spécifique adapté aux profils des travailleurs ayant un faible niveau d'éducation, tout en prenant des mesures pour faire baisser le nombre de faillites et remédier aux disparités sociales conduisant à une exclusion du marché du travail;

Or. en

Amendement 22
Isabel Benjumea Benjumea

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne qu'il importe de procéder à une évaluation de l'impact de ce fonds et des mesures qui y sont associées, afin de déterminer s'ils ont effectivement atteint les objectifs pour lesquels le FEM a été créé, y compris une évaluation des travailleurs concernés et des emplois auxquels ils ont accédé, ainsi que des calendriers concernés;

Or. en

Amendement 23
Alexander Jungbluth

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que les autorités belges garantissent la visibilité du financement de l'Union et mettent en évidence sa valeur ajoutée en fournissant des informations efficaces et ciblées aux bénéficiaires, aux autorités régionales et locales, aux partenaires sociaux et au	***supprimé***

grand public;

Or. en

Amendement 24
Alexander Jungbluth

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. demande ***que les mesures mises en œuvre fassent l'objet d'évaluations finales approfondies, intégrant des informations précises sur la manière dont les fonds ont été utilisés, sur le succès de la*** réinsertion ***des travailleurs sur le marché du travail et sur le fait que les mesures ont atteint ou non les objectifs pour lesquels le FEM a été créé***;	9. demande ***une analyse coûts-avantages complète et indépendante du FEM, comprenant une évaluation des taux de*** réinsertion ***à long terme et des coûts administratifs, avant toute nouvelle mobilisation du Fonds***;

Or. en

Amendement 25
Angéline Furet, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. constate que les autorités belges ont apporté l'assurance que les principes d'égalité de traitement et de non-discrimination seront respectés pour l'accès aux mesures proposées et leur réalisation et que les doubles financements seront évités;	12. constate que les autorités belges ont apporté l'assurance que les principes d'égalité de traitement et de non-discrimination seront respectés pour l'accès aux mesures proposées et leur réalisation***, sans que cela ne conduise à une quelconque forme de discrimination positive ou de quotas idéologiques,*** et que les doubles financements seront évités;

Or. en

Amendement 26
Alexander Jungbluth

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. rappelle que le FEM a été conçu comme un instrument exceptionnel et temporaire et s'interroge sur son extension continue et son utilisation systématique en cas de faillites nationales;

Or. en

Amendement 27
Alexander Jungbluth

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. ***approuve*** la décision annexée à la présente résolution;	14. ***rejette*** la décision annexée à la présente résolution;

Or. en